

de l'établissement d'Israël. Nous ne pouvons, d'autre part, méconnaître les difficultés et les inquiétudes d'Israël, qui s'estime entouré de voisins hostiles. Nous l'avons déjà dit, le moment est peut-être venu pour que les États arabes acceptent le fait de l'existence d'Israël et pour qu'ils réexaminent la question de leurs relations avec cet État. En revanche, les Nations arabes ont le droit d'exiger l'assurance qu'Israël n'a aucune ambition territoriale. Il est évident que ni le recours à la force, ni la menace de recours à la force ne peut servir ces objectifs.

Toutes ces remarques sont peut-être banales. Je crois cependant qu'elles reflètent notre pensée à tous. C'est pourquoi je ne les considère pas comme inutiles, au moment où l'Assemblée prend note du fait que ses recommandations ont été respectées et au moment où des mesures constructives doivent être prises, qui permettront d'améliorer la situation dans cette zone troublée.

Cette phase de la discussion sur le point 66, au sein de l'Assemblée, s'est terminée par l'expression de chaleureux remerciements, de la part de M. Fawzi, au président de l'Assemblée, au secrétaire général et au Secrétariat pour "leurs efforts inlassables et désintéressés" au cours des derniers mois ainsi qu'aux membres des Nations Unies pour leur compréhension et leur appui.

C'est ainsi qu'on a semblé avoir atteint le "tournant" recherché: après le cessez-le-feu, toutes les forces étrangères se sont retirées de l'Égypte et toutes les forces israéliennes de la bande de Gaza. Cependant, un tournant ne marque pas la fin d'une entreprise et il restait encore un trajet difficile à parcourir. De fait, il eût été téméraire de rejeter toute possibilité d'une reprise des hostilités.

L'Assemblée, en adoptant une résolution prévoyant qu'elle se réunirait de nouveau, au besoin, pour étudier la situation dans l'une ou l'autre des deux régions critiques (le Moyen-Orient en est une), a reconnu les risques que comportait l'état de choses existant.

On a donné à entendre, dès le début du document, que ces éléments,—retrait, FUNU et canal de Suez,—étaient liés entre eux. A la suite de discussions sur les "ententes" et les "présomptions", il a semblé que les deux derniers de ces trois éléments étaient les plus importants. La Force d'urgence se composait, en mars, d'un effectif total d'environ 6,000 hommes. Sur ce nombre, le Canada avait déjà fourni environ 800 membres de son armée et 300 membres du personnel de l'Aviation royale du Canada et se préparait à répondre à une demande des Nations Unies par l'envoi d'une unité de reconnaissance de 105 officiers et hommes de troupe.<sup>(1)</sup> Ainsi, la Force d'urgence, qui avait acquis de l'expérience et du prestige, se montrait à la hauteur du rôle que lui avait assigné l'Assemblée générale. Il ne restait plus qu'à déterminer quelle serait exactement l'évolution de ce rôle. Une unité avait pénétré dans Charm-el-Cheikh lorsque les troupes israéliennes en avaient été retirées. Combien de temps devait-elle y rester et quelle pouvait être son influence sur la liberté de la navigation dans le détroit de Tiran? Une deuxième question se posait pour la Force d'urgence des Nations Unies dans la bande de Gaza. Du point de vue israélien, l'arrangement le plus acceptable consistait à confier à cette force le soin d'assurer l'administration et la sécurité en la mettant surtout en mesure d'empêcher les raids contre Israël. Le secrétaire général et certaines délégations, y compris celle du Canada, ont exprimé l'avis qu'elle devrait être stationnée de part et d'autre de la ligne de démarcation; cependant, cette idée n'a jamais été acceptée par le Gouvernement d'Israël. A la suite du retrait

<sup>(1)</sup> Des nouvelles portant que cette unité et un contingent supplémentaire des magasins militaires tardaient à atteindre l'Égypte ont fait craindre que le Gouvernement égyptien ait soulevé des objections. Cependant, ces craintes n'étaient pas fondées, semble-t-il, et le 20 mars ces unités se trouvaient en Égypte.